

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°700 - ÉDITION DU 20 SEPTEMBRE 2024



La traditionnelle réunion de rentrée du Football Animation



Labels Fédéraux Crédit Agricole 2024-2027



FAFA 2024-2025, c'est parti !!

Assemblée Générale Ordinaire et Élective du DVOF



Vendredi 22 novembre 2024
à 19h30

FORMATION

Feuille de match informatisée

le mardi 24 septembre 2024

de 19h00 à 22h00 au DVOF

Inscrivez
vous
gratuitement



PERMANENCE WEEK END
ELU(E) du COMITE

Hicham EL FAKRI 

01 34 08 11 28

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Organisation des compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminin
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Finances
- Désignation des Délégués



Le Pass'Sport renouvelé pour la saison 2024-2025

Crédit Mutuel

val d'oise
le département



Gourman DIT
RECEPTION




Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2024

Présents : MM. Sénécal - Pézière - Mme Sylvestre-Cokgul

Excusés : M. Podan-Mavounzy – Cokgul

Assiste membre du comité : M. Macina

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

**RETOUR COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE du 19 juin****Rappel :****COUPE DE FRANCE****SENIORS**

Match n° 28117226 du 12/05/2024

MONTMAGNY FC 1 / GARGENVILLE STADE 1 (1° tour)

La Commission décide : une suspension de terrain de DEUX MATCHS FERMES pour l'équipe 1 SENIORS de MONTMAGNY FC à compter du 1° JUILLET 2024, le terrain de repli devra être sur un terrain neutre situé en dehors de la ville de MONTMAGNY.

Inflige une interdiction en coupe de FRANCE pour la saison 2024/2025 au club de MONTMAGNY FC.

Les deux premiers matchs à domicile, saison 2024/205, seront concernés par cette décision.

COURRIERS DES CLUBS**VAUREAL FCM**

Courriel du 16/09/2024

Seniors : les engagements doivent parvenir avant le 20/09

U16 : les engagements doivent parvenir avant le 23/09

Vétérans +35 ans les engagements doivent parvenir avant le 20/09

TAVERNY COSMO

Courriel du 16/09/2024

Pris note que toutes les rencontres à domicile des U14 D2 Poule et U14D3 Poule C débiteront à 15H

Pris note que toutes les rencontres à domicile des U15 D1 débiteront à 15H

SAINT BRICE FC

Courriel du 16/09/2024

Pris note de l'engagement d'une équipe seniors en D4 Poule A (tous les matches à domicile se joueront à 17H)

VAUREAL FCM

Courriel du 16/09/2024

Pris note que vos équipes U14 D3 Poule A et U14 D4 Poule B joueront leurs rencontres à domicile à 14H

ECOUEEN FC

Courriel du 11/09/2024

La configuration des alternances 2024/2025 ne permet pas de répondre à votre demande. L'important est qu'il ait 2 matches à domicile

BEZONS USO

Courriel du 11/09/2024

Pris note de la suppression de votre équipe Seniors féminines à 11 (D1)

GOUSSAINVILLE FC

Courriel du 17/09/2024

Pris note que tous les matches à domicile de l'équipe Seniors D3 Poule A se joueront à 15H

BEZONS USO

Courriel du 13/09/2024

Pris note de l'engagement de votre équipe Seniors féminines à 11 (D1)

**ENT MERY MERIEL**

Courriel du 13/09/2024

Pris note de votre demande changement d'alternance avec Bezons équipe U16 D3 POULE B

BEZONS USO

Courriel du 13/09/2024

Pris note de votre demande pour les alternances de vos équipes U14

HERBLAY ES

Courriel du 13/09/2024

Pris note que tous les matches à domicile de vos 'équipes U14 D3 Poule B et D4 Poule C se joueront à 14H45

US PERSAN 03

Courriel du 17/09/2024

Votre tournoi n'étant pas fait l'objet d'une homologation pour la journée du 21/09/2024

Le match U14 D1 du 21/09/2024 N°28941108 US PERSAN 21/ FC ECOUEN 21 est maintenu à la date du 21/09/2024 0 15H

JOUY LE MOUTIER FC

Courriel du 11/09/2024

Changement horaire pris en compte

MONTMORENCY FC

Courriel du 17/09/2024

Report match senior D4 Poule B n° 28899442 du 22/09/2024

FC MONTMORENCY 2 / AUVERS ENNERY 2

Match à jouer le 29/09/2024 à 15h00

MONTMORENCY FC

Courriel du 17/09/2024

Suivant l'article 6 du RS du DVOF Seniors Féminines le match doit se dérouler le samedi après-midi de 14h30 à 17h30

En cas d'accord entre les 2 clubs la commission donnera son avis

SARCELLES AAS

Courriel du 17/09/2024

Pris note que tous les matches à domicile de vos 'équipes U16 D2 Poule A et D4 Poule C se joueront à 12H00

CERGY PONTOISE FC

Courriel du 11/09/2024

Les groupes sont formés homologués et publiés

Pas de retour en arrière possible

ST PRIX ES

Courriel du 17/09/2024

Demande de changement tardif

Pas de réponse de votre réponse de votre adversaire

Match maintenu à la date 20/10/2024

**MATCHES A JOUER****VIARMES ASNIERES OL**

U14 D3 Poule A

Match n°28942261 du 21/09/2024

VIARMES ASNIERES OL 1 / SAINT BRICE 3

Le match se déroulera le 26/10/2024

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

PONTOISIENNE JS

Seniors D4 Poule C

Match n°28436004 du 22/09/2024

PONTOISIENNE JS 2 / BEAUCHAMP AS 2

Le match se déroulera le 27/10/2024

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

BEZONS USO

U14 D3 Poule B

Match n°28942514 du 21/09/2024

BEZONS 22 / ENT SSG 23

Le match se déroulera le 21/09/2024 à 15h

Accord de la COC

BEZONS USO

U14 D4 Poule C

Match n°28939946 du 21/09/2024

MONTIGNY FC 95 21 / BEZONS 23

Le match se déroulera le 21/09/2024 à 14h30

Accord de la COC

ST BRICE FC

U15 D1 Poule B

Match n°28429320 du 19/10/2024

ST BRICE FC / GOUSSAINVILLE FC

Le match se déroulera le 26/10/2024

Accord de la COC

ST BRICE FC

U16 D2 Poule B

Match n°28944931 du 20/10/2024

ST BRICE FC / ENT MERY MERIEL

Le match se déroulera le 13/10/2024

Accord de la COC

AUVERS ENNERY FC

ANCIENS D2 Poule B

Match n°28424969 du 20/10/2024

AUVERS ENNERY / ST BRICE FC

Le match se déroulera le 12/01/2025

Accord de la COC



MARLY LA VILLE ES

U18 D1

Match n°28947020 du 20/10/2024

MARLY LA VILLE ES / ST BRICE FC

Le match se déroulera le 12/01/2025

Accord de la COC

ST BRICE FC

SENIORS D1

Match n°28351893 du 20/10/2024

OSNY FC / ST BRICE FC

Le match se déroulera le 12/01/2025

Accord de la COC

BEZONS USO

U14 D1

Match n°28941111 du 21/09/2024

BEZONS 21 / ST BRICE 21

Le match se déroulera le 21/09/2024 à 15h

Accord de la COC

MONTMAGNY FC

U16 D3 Poule C

Match n°28945899 du 22/09/2024

MONTMAGNY 22 / ACF ERMONT 21

Le match se déroulera le 21/09/2024 à 15h

Accord de la COC

CROISSY US

+ 55 ans POULE A

Match n°28430559 du 13/10/2024

US CROISSY 40 / US EZANVILLE ECOUEN 40

Le match se déroulera le 13/10/2024

Accord de la COC

CRITERIUM LOISIR 95 DU LUNDI SOIR à 11

À la suite du sondage effectué par le DVOF, demandons aux clubs intéressés de rapidement effectués leur engagement auprès de la ligue de Paris :

DATE BUTOIR LE 23 SEPTEMBRE 2024

Secrétaire de Séance
M Sénécal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 17 septembre 2024

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

COURRIERS DES CLUBS

VILLIERS LE BEL AFF 95

Mail du 10/09/24

Pris note de l'attente du lien extranet permettant de gérer votre club. Prévenez-nous dès que se sera fait.

Prise en compte de votre équipe U15F. Nous attendons pour vos seniors F.

**ARGENTEUIL RC**

Mail du 11/09/24

Pris en compte de votre équipe U18F en critérium à 8

FOSES UF

Mail du 16/09/24

Pris en compte du désengagement de votre équipe 2 U18F en critérium à 8

OLYMPIQUE ADAMOIS

Mail du 15/09/24

Prise en compte de l'engagement de vos 2 équipes U15F.

EAUBONNE CSM

Mail du 16/09/24

Nous ne pouvons pas changer le calendrier, faite au mieux pour avoir vos licences le plus rapidement possible
 Pour les matchs le samedi soir, il faudra faire une demande de report de match à chaque match à domicile.

ENGAGEMENTS FEMININ

U11F		U13F CRITERIUM		U13F AVENIR	
1	Argenteuil FC1	1	Adamois OL	1	Ermont ASM
2	Argenteuil RC1	2	Argenteuil FC1	2	Ent SSG/Soisy 1
3	Belloy St Martin ASC 1	3	Argenteuil RC1	3	Garges FCM 1
4	Cergy Pontoise FC 1	4	Belloy St Martin ASC 1	4	St Brice FC1
5	Deuil Enghien FC1	5	Cergy Pontoise FC 2	5	Gonesse RC
6	Ent Beaumont-Mours	6	Cormeillais ACS 1	6	ERAGNY ASFC 1
7	Ent ESSG/Soisy 1	7	Deuil Enghien FC1	7	
8	Ent ESSG/Soisy 2	8	Ent Beaumont-Mours	8	
9	Eragny ASFC1	9	Ent ESSG/Soisy 2		
10	Ermont AM S 1	10	Fosses FU1		
11	Fosses FU1	11	Franconville FC1		
12	Franconville FC1	12	Gonesse RC 1		
13	Garges FCM 1	13	Groslay FC1		
14	Gonesse RC 1	14	Herblay-ES 1		
15	Gonesse RC 2	15	Méry-Mériel FC 1		
16	Herblay-ES 1	16	Persan US 03 1		
17	Méry-Mériel FC 1	17	Sarcelles AAS 1		
18	Persan US 03 1	18	St Brice FC2		
19	Sarcelles AAS 1	19	St Ouen l'Aumone AS 1		
20	St Brice FC1	20	St Prix ES 1		
21	St Ouen l'Aumone AS 1	21	Taverny COSMO 1		
22	St Prix ES 1	22	Viarmes Asnières OL 1		
23	Taverny COSMO 1	23	Villiers le Bel AFF 95 1		
24	Villiers le Bel AFF 95 1	24			



U6F et U7F		U8F et U9F	
1	CERGY PONTOISE FC	1	Adamois OL
2	Fosses FU	2	Bruyères Bernes USM
3	Gonesse RC	3	Ent Beaumont-Mours
4		4	Ermont AS
5		5	Méry-Mériel FC
6		6	Franconville FC1
7		7	Gonesse RC
8		8	Persan US 03
9		9	St Prix ES

U15F à 8		U18F à 8		Senior F à 8	
1	Adamois OL 1	1	Herblay-ES 2	1	Argenteuil FC1
2	Adamois OL 2	2	Persan US 03 1	2	Auvers Ennery FC 1
3	Belloy St Martin ASC 1	3	St Ouen l'Aumone AS 1	3	Beauchamp A.S 1
4	Bouffemont A.C.F 1	4	St Prix ES 1	4	Chaumontel-Luzarches A.S
5	Ent Beaumont-Mours	5	Taverny COSMO 1	5	Domont FC 1
6	Fosses FU1	6	Argenteuil RC1	6	EAUBONNE CSMF 1
7	Franconville FC1	7		7	ASC Belloy St Martin-OVA
8	Frettoise E.S. 1	8		8	Ent Beaumont-Mours 1
9	Grosly FC1	9		9	Fosses FU1
10	Persan US 03 1	10		10	GAFEPB 1
11	St Prix ES 1	11		11	Grosly FC1
12	Taverny COSMO 1	12		12	Herblay-ES 2
13	Villiers le Bel AFF 95 1			13	Magny en Vexin FC1
14				14	Méry-Mériel FC 2



	CLUBS LIGUE U15F à11		CLUBS LIGUE U18F à11		CLUBS senior F à 11
1	ENT SSG/SOISY 1	1	SARCELLES AAS 1	1	SARCELLES AAS 1
2	ERAGNY AS FC1	2	SARCELLES AAS 2	1	Taverny COSMO 1
3	SARCELLES AAS 1	3	CERGY PONTOISE FC 1	2	Cergy-Pontoise FC 1
4	CERGY PONTOISE FC 1	4	ENT SSG/SOISY 1	3	ERAGNY AS FC1
5	ERMONT AMS	5	ERAGNY AS FC1	4	FC2M 1
6	GARGES les GONESSES FC 1	6	FRANCONVILLE FC1	5	SARCELLES AAS 2
7	CERGY PONTOISE FC 2	7	GARGES les GONESSES FC 1	1	TAVERNY COSMO 2
8	CORMEILLAIS ACS 1	8	CERGY PONTOISE FC 2	2	ARGENTEUIL RC 1
9	ENT SSG/SOISY 2	9	CORMEILLAIS ACS 1	3	BEZONS USO 1
10	HERBLAY ES 1	10	ENT SSG/SOISY 2	4	Cergy-Pontoise FC 2
11	PONTOISIENNE JS1	11	FC2M 1	5	CORMEILLAIS ACS 1
12	ST BRICE FC 1	12	HERBLAY ES 1	6	EAUBONNE CSM 1
13	ARGENTEUIL FC 1	13	ST BRICE FC 1	7	ASC BELLOY St MARTIN
14	DEUIL ENGHIEU FC 1	14	St LEU 95 FC 1	8	ENT SSG/SOISY 1
15	ECOUEN FC 1	15	ARGENTEUIL FC 1	9	Fosses FU1
16	FC2M 1	16	DEUIL ENGHIEU FC 1	10	GONESSE RC 1
17	GONESSE RC 1	17	EBM 1	11	HERBLAY ES 1
18	MONTMORENCY FC1	18	ECOUEN FC 1	12	MONTMORENCY FC1
19	PERSAN US 03 1	19	FOSSES FU 1	13	OSNY FC
20	SARCELLES AAS 2	20	GONESSE RC 1	14	SARCELLES AAS 4
21	ST OUEN L'AUMONE AS 1	21	MONTMORENCY FC1		
22	TOTAL FUTSAL CLUB	22	SARCELLES AAS 3		
23	ARGENTEUIL RC 1	23	ARGENTEUIL RC 1		



INFORMATIONS D'ENGAGEMENTS FEMININ

Pour un engagement pris en compte hors période suivre le tableau ci-dessous

NOTA : nous pourrions répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

CLUB		Telephone
Nom et prénom du Responsable Section Féminines		
Catégorie		
Responsable équipe		
Stade		
Surface (Synt ou pelouse)		
Heure du coup d'envoi à domicile		



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 17 septembre 2024

Présents : M. Maillot - Mme Cyprien

Absent excusé : Mme Lutz - M. Lacour - M. Lutz

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

COMMUNIQUÉ



La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS 1 ANDRE COUTELIER

1er TOUR du 29 septembre 2024 A 14H30 – CVO SENIORS 1

MATCH	CLUB	CLUB
1	AUVERS ENNERY FC 1	DOMONT FC 1
2	FRETTOISE ES 1	FONTENAY EN PARISIS 1
3	GAFEPB 1	PIERRELAYE FC 1
4	VEXIN AS 1	EZANVILLE ECOUEN US 1
5	ROISSY EN FRANCE US 1	MONTMORENCY FC 1
6	ARNOUVILLE FAS 1	BOUFFEMONT ACF 1
7	CHAUMONTEL LUZARCHES 1	PARMAIN AC 1
8	ENT BEAUMONT MOURS 1	MARCOUVILLE CITY CP 1
9	NEUVILLE AS 1	PUISEUX LOUVRES 95 1
10	ST PRIX ES 1	MENUCOURT AS 1
11	THILLAY VAUD'HERLAND 1	MONTMAGNY FC 1
12	BEAUCHAMP AS 1	MONTSOULT BAILLET US 1
13	MAGNY US 1	FOSES FU 1

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – CDM

1er TOUR du 29 septembre 2024 A 09H30 – CVO CDM

MATCH	CLUB	CLUB
1	ERAGNY FC 5	JOUY LE MOUTIER FC 5
2	MCA FC 5	ENT FLYNET ESVS 5
3	ADAMOIS OL 5	PARMAIN AC 5
4	MONTMORENCY FC	ES HERBLAY 5
5	CSM EAUBONNE 5	PORTUGAIS PAIX VIVRE 5
6	DOMONT FC 5	PORTUGAIS CERGY 5
7	AS TOHO 5	ROISSY EN FRANCE US 5
9	COURDIMANCHE AS 5	MACCABI SARCELLES 5
10	ARGENTEUIL FC 5	PUISEUX LOUVRES 95 5
11	THILLAY VAUD'HERLAND	CHAMPAGNE 95 SFC 5
EXEMPT : GARGES FCM 5		



COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL – SENIORS 2 JEAN LESTRUHAUT

1er TOUR du 29 septembre A 14H30 – COMITE SENIORS 2

MATCH	CLUB	CLUB
1	CHAUMONTEL LUZARCHES 2	GOSLAY FC 2
2	ST LEU 95 FC 3	ST LEU 95 FC 2
3	MONTSOULT BAILLET US 2	PONTOISIENNE JS 3
4	VAUREAL FCM 2	COSMO TAVERNY 2
5	MARCOUVILLE CP 2	CHAMPAGNE 95 SFC 2
6	ST PRIX ES 2	CSM EAUBONNE 2
7	SOISY ANDILLY MARGENCY 2	FRANCONVILLE FC 2
8	FOSSES FU 2	BEZONS USO 2
9	PONTOISIENNE JS 2	MONTMAGNY FC 2
10	COURDIMANCHE AS 2	GONESSE RC 2
11	GAFEPB 2	ARGENTEUIL FC 2
12	ERMONT AS 3	GARGES FCM 2
13	ROISSY EN FRANCE US 2	FONTENAY EN PARISIS 2
14	GOUSSAINVILLE FC 2	ST OUEN L'AUMONE AS 3
15	PIERRELAYE FC 2	FC VILLIERS LE BEL 3
16	DOMONT FC 2	PERSAN US 2
17	MONTMORENCY FC 2	ES HERBLAY 3
18	MARLY LA VILLE ES 2	FRETTOISE ES 2
19	PUISEUX LOUVRES 95 2	FC MERY MERIEL 2
20	MENUCOURT AS 2	CORMEILLAIS ACS 2
21	FC VILLIERS LE BEL 2	FC ARGENTEUIL 2
22	GONESSE RC 3	SARCELLES AAS 3
23	OSNY FC 2	CERGY PONTOISE FC 3
24	ARNOUVILLE FAS 2	EZANVILLE ECOUEN 2
25	MAGNY US 2	NEUVILLE AS 2
26	ENT BEAUMONT MOURS 2	ST BRICE FC 2
27	BOUFFEMONT ACF 2	JOUY LE MOUTIER FC 2
28	BEAUCHAMP AS 2	ECOUEN FC 2
29	DEUIL ENGHEIN FC 2	ADAMOIL OL 2
30	VIARMES ASNIERES OL 2	ERMONT AS 2
31	AUVERS ENNERY FC 2	ES HERBLAY 2
32	THILLAY VAUDHERLAND 2	ERAGNY FC 2

Pour donner suite au mail de GAFEPB du 10 Septembre 2024, la commission décide d'avancer la rencontre suivante :

GAFEPB 2 – ARGENTEUIL FC 2 à 13H.



COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – ANCIENS

1er TOUR du 29 septembre 2024 A 09H30 – CVO ANCIENS

MATCH	CLUB	CLUB
1	FRETTOISE ES 1	MONTMAGNY FC 1
2	MONTIGNY FC 95 1	MARLY LA VILLE ES 1
3	BELLOY ST MARTIN ASC 1	ROISSY EN FRANCE US
4	MONTMORENCY FC 1	BRUYERES BERNES USM 1
5	VALLEE DU SAUSSERON ES 1	COSMO TAVERNY 1
6	FONTENAY EN PARISIS 1	FRANCONVILLE FC 1
7	JOUY LE MOUTEIR FC 1	ENT BEAUMONT PERSAN 1
8	DOMONT FC 1	RC ARGENTEUIL 1
9	PISCOP MOISSSELLES 1	MAGNY US 1
10	PUISEUX LOUVRES 95 1	VAUREAL FCM 1
11	BOUFFEMEONT ACF 1	ARNOPUVILLES FAS 1
12	PIERRELAYE FC 1	CSM EAUBONNE 1
13	CHAUMONTEL LUZARCHES 1	FOSES FU 1
14	MONTSOULT BAILLET US 1	USC ST GRATIEN 1
15	NEUVILLE AS 1	GAFEPB 1
16	AUVERS ENNERY FC 1	ST BRICE FC 1
17	VEXIN AS 1	ENT SSG 1
18	PORTUGAIS PAIX VIVRE 1	BEAUCHAMP AS 1
19	FC VILLIERS LE BEL 1	SOISY ANDILLY MARGENCY 1
20	COURDIMANCHE AS 1	THILLAY VAUDHERLANS ASM 1
21	VIARMES ASNIERES OL 1	ST PRIX ES 1
22	GARGES FCM 1	CERGY PONTOISE FC 1
23	ADAMOIS OL 1	ARGENTEUIL FC 1
24	ES HERBLAY 1	DEUIL ENGHIEU FC 1
25	ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS 1	SURVILLIERS AVENIR 1
26	OSNY FC 1	ERMONT AS 1
27	PORTUGAIS PERSAN ASC 1	ACADEMIE FOOTBALL ERMONT 1

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U16

1er TOUR du 29 septembre 2024 A 14H30 – CVO 16 ANS

MATCH	CLUB	CLUB
1	FONTENAY EN PARISIS 1	MONTMORENCY FC 1
2	COSMO TARVERNY 1	ECOUEEN FC 1
3	MAGNY US 1	FC VILLIERS LE BEL 1
4	PERSAN US 1	MARLY LA VILLE ES 1
5	ENT ROISSY THILLAY 1	CSM EAUBONNE 1
6	GOUSSAINVILLE FC 1	ERAGNY FC 1
7	ENT BEAUMONT MOURS 1	FC MERY MERIEL 1
8	VEXIN AS 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
9	GROSLAY FC 1	PUISEUX LOUVRES 95 1
10	GARGES FCM 1	DEUIL ENGHIEEN FC 1
11	MARCOUVILLE CITY CP 1	PIERRELAYE FC 1
12	BRUYERES BERNES USM 1	VALLEE DU SAUSSERON ES 1
13	COURDIMANCHE AS 1	ACADEMIE FOOTBALL ERMONT 1
14	MONTMAGNY FC 1	FRANCONVILLE FC 1
15	NEUVILLE AS 1	ERMONT AS
16	BELLOY ST MARTIN SC 1	MONTIGNY FC 95 1
17	PONTOISIENNE JS 1	ADAMOIS OL 1
18	SOISY ANDILLLY MARGENCY 1	FOSES FU 1
19	VAUREAL FCM 1	ST PRIX ES 1
20	GONESSE RC 1	ES HERBLAY 1
21	MENUCOURT AS 1	ST LEU 95 FC 1
22	BEAUCHAMP AS 1	ARGENTEUIL FC 1
23	BOUFFEMONT ACS 1	OSNY FC 1
24	VIARMES ASNIERES OL 1	CHAMPAGNE 95 SFC 1
25	BEZONS US O 1	MONTSOULT BAILLET YUS 1
26	ARNOUVILLE FAS 1	FRETTOISE ES 1



COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – +45 ANS

1er TOUR du 29 septembre 2024 A 09H30 – CVO +45 ANS

MATCH	CLUB	CLUB
1	FONTENAY EN PARSIS 1	PORTUGAIS CERGY 1
2	MONTIGNY FC 95 1	NEUVILLE SUR OISE AS 1
3	FC MERY MERIEL 1	VEXIN AS 1
4	VIARMES ASNIERES OL 1	ENT SGG 1
5	CORMEILLAIS ACS 1	MONTSOULT BAILLET US 1
6	BEAUCHAMP AS 1	COSMO TAVERNY 1
7	OSNY FC 1	SOISY ANDILLY MARGENCY 1
8	ECOUEEN FC 1	ERAGNY FC 1
9	CHAMPAGNE 95 SFC 1	ST LEU 95 FC 1
10	ES HERBLAY 1	FRANCONVILLE FC 1

COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL – U16

1er TOUR du 29 septembre 2024 A 14H30 – COMITE 16 ANS

MATCH	CLUB	CLUB
1	GOUSSAINVILLE FC 3	SARCEMLES AAS 4
2	ST OUEN L'AUMONE AS 3	ARGENTEUIL FC 2
3	ERMONT AS 2	ST BRIC FC 2
4	ECOUEEN FC 3	SARCELLES AAS 5
5	MARLY LA VILLE ES 2	FC MERY MERIEL 2
6	COSMO TAVERNY 2	CORMEILLAIS ACS 2
7	ENT ROISSY THILLAY 2	CERGY PONTOISE FC 3
8	DEUIL ENGHIEEN FC 2	GARGES FCM 2
9	ECOUEEN FC 2	ST OUEN L'AUMONE AS 2
10	FRANCONVILLE FC 2	ENT SSG 2
11	GOUSSAINVILLE FC 2	MONTMAGNY FC 2
12	MONTMORENCY FC 2	CHAMPAGNE 95 SFC2
13	ST LEU 95 FC 2	ES HERBLAY 2
14	PERSAN US 2	ADAMOIS OL 2
15	ARGENTEUIL FC 3	ACADEMIE FOOTBALL ERMONT 2
16	GONESSE RC 2	RC ARGENTEUIL 2
17	CORMEILLAIS ACS 3	SOISY ANDILLY MARGENCY 2
18	MENUCOURT AS 2	RC ARGENTEUIL 3
EXEMPT : BEAUCHAMP AS 2		



COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL – ANCIENS

1er TOUR du 29 septembre A 09H30 – COMITE ANCIENS 2

MATCH	CLUB	CLUB
1	GOUSSAINVILLE FC 2	SURVILLIERS AVENIR 2
2	CHAMPAGNE 95 SFC 2	BEAUCHAMP AS 3
3	ERAGNY FC 2	GROSLAY FC 2
4	MARLY LA VILLE ES 2	GONESSE RC 2
5	ERAGNY FC 3	PORTUGAIS PERSAN ASC 2
6	AUVERS ENNERY FC 2	MONTMAGNY FC 2
7	THILLAY VAUD'HERLAND 2	COURDIMANCHE AS 2
8	MENUCOURT AS 2	DEUIL ENGHEN FC 2
9	VAUREAL FCM 2	PUISEUX LOUVRES 95 2
10	JOUY LE MOUTIER FC 2	ES HERBLAY 2
11	SARCELLES AAS 2	ST PRIX ES 2
12	BOUFFEMONT AS 2	FC MERY MERIEL 2
13	FC MERY MERIEL 3	CHAUMONTEL LUZARCHES 2
14	ARGENTEUIL FC 2	BEAUCHAMP AS 2
15	ENT BEAUMONT PERSAN 2	EZANVILLE ECOUEN 2
16	ECOUEN FC 2	CERGY PONTPOISE FC 2
17	MAGNY US 2	FRANCONVILLE FC 2
EXEMPT : MONTMORENCY FC 2		

Pour donner suite au mail de MERY MERIEL du 17 Septembre 2024, la rencontre aura le 24 octobre 2024.
MERY MERIEL FC3 – CHAUMONTEL LUZARCHES 2 à 20h30

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M Budet



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION RESTREINTE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Escroignard (Comité) – Mme Florence Nicolle – Mme Bastos
M Le Nagard – M Sénécal – M Rabia – M Doucara

Assiste : M Allard (CTDAP)

Excusées :

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS



ADAMOIS OL : Mail du 15 09 24

Pris note des responsables de catégories U6 à U9

ARGENTEUIL RC : Mail du 13 09 24

Pris note de l'engagement supplémentaire de : 2 équipes U10/U11

ARNOUVILLE FAS : Mail du 12 09 24

Pris note de l'absence de votre responsable à la réunion Foot Animation du Jeudi 12/09

CHAMPAGNE SFC : Mail du 13 09 24

Pris note de l'engagement de vos équipes U10/U11 & U12

COSMO TAVERNY : Mail du 15 09 24

Pris note de votre demande concernant l'engagement de vos équipes U10/U11. La commission vous confirme 2 séries de 4 équipes

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 16 09 24

Pris note de l'engagement de vos équipes Foot animation

DOMONT FC : Mail du 16 09 24

Pris note de votre demande concernant les plateaux U6/U7 & U8/U9 – critères U10/U11 & U12/U13

EAUBONNE CSM : Mail du 16 09 24

Pris note de l'engagement de vos équipes :

U6/U7 : 2 x 3 équipes

U8 Niveau 1 : 2 équipes

U9 Niveau 1 : 2 équipes

U8 niveau 2 : 2 équipes

U9 niveau 2 : 2 équipes

PARMAIN AC : Mail du 11 09 24

Pris note de l'absence de votre responsable à la réunion Foot Animation du Jeudi 12/09

ST BRICE FC : Mail du 11 09 24

Pris note de votre demande de programmer toutes les rencontres U12/U13 à 13h30

ST LEU FC : Mail du 13 09 24

Pris note de l'engagement supplémentaire de : 2 équipes U10/U11 et 1 U10 et 1 U11 en Challenge

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 13 09 24

Pris note de l'engagement supplémentaire de : 1 équipe U12/U13

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 16 09 24

Pris note de votre demande de programmer toutes les rencontres U13 Avenir Poule A à 13h00

Hervé Grollier : Mail du 13 09 24

La commission vous rappelle qu'elle ne peut traiter que les mails émanant de la messagerie du club

U6/U7 & U8/U9

La commission informe les clubs qu'ils peuvent indiquer dans FAL les plateaux qu'ils souhaitent recevoir à domicile pour la 1^{ère} phase.

Il sera possible de saisir ses choix jusqu'au 22 09 2024. La commission rappelle également de bien saisir l'adresse des stades concernés.

CRITERIUMS & PLATEAUX

Le début des critères et plateaux approche. La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participeront physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier la semaine précédente, le nombre d'équipes en fonction des effectifs ayant une licence valide.

RENTREE DU FOOT 2024

Septembre annonce la rentrée du foot !

La Fédération Française de Football organise la Rentrée du Foot en Septembre 2024.

Ces actions vous permettront de mobiliser les enfants et présenter aux parents votre club, en organisant des opérations de promotion, des journées « portes ouvertes » et toutes les réunions nécessaires.

Le programme de la rentrée du Foot dans le Val-d'Oise :

- Samedi 21 Septembre 2024 : Rentrée U8 & U9
- Samedi 28 Septembre 2024 : Rentrée U6 & U7

Un kit de communication vous a été envoyé pour téléchargement via la messagerie officielle du club :

- L'affiche générique et les affiches spécifiques à destination des joueurs (toutes catégories), des arbitres et des encadrants.
- Une affiche « bienvenue dans mon club », disponible dès la fin du mois d'Août et à destination de tous les clubs désirant afficher le nom de leurs bénévoles.



AMENDE

ERAGNY FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

ARGENTEUIL FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

AUVERS ENNERY FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€



BEZONS USO : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

BRUYERES BERNES USM : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

CORMEILLAIS ACS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

COURDIMANCHE AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

DOMONT FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

GARGES FCM : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

GONESSE RC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

GOUSSAINVILLE FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

GAFEPB : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

JOUY FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

MAGNY FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

MARCOUVILLE CITY CPA : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

MENUCOURT AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

MONTMAGNY FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

MENUCOURT AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

MONTSOULT BAILLET US : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

NEUVILLE AS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

PONTOISIENNE JS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€



PUISEUX LOUVRES FC : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

SARCELLES AAS : Absence du club à la réunion Foot Animation du 12 09 24
Amende : 50€

ERAGNY FC : Absence du club à la réunion « Critérium Avenir » du 05 09 24
Amende : 50€

FRANCONVILLE FC : Absence du club à la réunion « Critérium Avenir » du 05 09 24
Amende : 50€

GONESSE RC : Absence du club à la réunion « Critérium Avenir » du 05 09 24
Amende : 50€

ENTENTE MERY MERIEL FC : Absence du club à la réunion « Critérium Avenir » du 05 09 24
Amende : 50€

ERMONT AMS : Absence du club à la réunion « Critérium Avenir » du 05 09 24
Amende : 50€

SARCELLES AAS : Absence du club à la réunion « Critérium Avenir » du 05 09 24
Amende : 50€

BEZONS USO : Absence du club à la réunion « Critérium Avenir » du 05 09 24
Amende : 50€

Prochaine Réunion Lundi 23 Septembre 2024



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION FEMININE

Commission du 17 septembre 2024

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique: amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, le terrain et le type de surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

**Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :**

Vous pouvez engager vos équipes dans FAL jusqu'au **29 septembre 2024**, après cette date, vous pouvez inscrire vos équipes ou vos joueuses par courriel, via la messagerie officielle, toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

COURRIERS DES CLUBS

VILLIERS LE BEL AFF 95**Mail du 10/09/24**

Pris note de l'attente du lien extranet permettant de gérer votre club. Prévenez nous dès que se sera fait.

Prise en compte de vos équipes U11F et U13F. Nous attendons pour vos U9F

ERAGNY ASFC**Mails du 13/09/24 et du 16/09/24**

Prise en compte de vos équipes U11F et U13F avenir.

Compléter votre engagement U13F avenir auprès du département technique du DVOF (Y.ALLARD)

Ent SANNOIS ST GRATIEN**Mail du 14/09/24**

Prise en compte de l'engagement de vos équipes U11F et U13F.

Veuillez nous indiquer le nom, prénom et téléphone de votre référent féminin.

OLYMPIQUE ADAMOIS**Mail du 15/09/24**

Prise en compte de l'engagement de votre équipe U13F.

TAVERNY COSMO**Mail du 17/09/24**

Vous pouvez enregistrer vous-même votre équipe U9F dans FAL

MONTMORENCY FC**Mail du 16/09/24**

Prise en compte de l'engagement de vos équipes U11F et U13F.

Veuillez compléter vos engagements. Voir tableau à la fin de ce PV

ENGAGEMENTS FEMININ

A la date du 17 septembre 2024, dans la limite de notre connaissance

U6F et U7F		U8F et U9F	
1	CERGY PONTOISE FC	1	ADAMOIS OL
2	FOSSSES FU	2	BRUYERES-BERNES USM
3	GONESSE RC	3	Ent BEAUMONT- MOURS
4		4	ERMONT AMS 1
5		5	MERY-MERIEL FC
6		6	FRANCONVILLE FC1
7		7	GONESSE RC
8		8	PERSAN US 03
9		9	St PRIX ES
10		10	TAVERNY COSMO

U11F		U13F CRITERIUM		U13F AVENIR	
1	ARGENTEUIL FC 1	1	ADAMOIS OL 1	1	CERGY PONTOISE FC 1
2	ARGENTEUIL RC 1	2	ARGENTEUIL FC 1	2	ENT SSG/SOISY 1
3	BELLOY-St MARTIN ASC 1	3	ARGENTEUIL RC 1	3	ERMONT AMS 1
4	CERGY PONTOISE FC1	4	BELLOY-St MARTIN ASC 1	4	GARGES les GONESSES FC 1
5	DEUIL ENGHIEU FC 1	5	CERGY PONTOISE FC 2	5	ST BRICE FC 1
6	Ent BEAUMONT-MOURS 1	6	CORMEILLAIS ACS 1	6	ERAGNY AS FC1
7	Ent ESSG/SOISY 1	7	DEUIL ENGHIEU FC 1	7	
8	Ent ESSG/SOISY 2	8	Ent BEAUMONT-MOURS 1	8	
9	ERAGNY AS FC1	9	ENT SSG/SOISY 2		
10	ERMONT AMS 1	10	FOSSSES FU1		
11	FOSSSES FU1	11	FRANCONVILLE FC1		
12	FRANCONVILLE FC1	12	GONESSE RC 1		
13	GARGES les GONESSES FC 1	13	GROSLAY FC1		
14	GONESSE RC 1	14	HERBLAY ES 1		
15	GONESSE RC 2	15	MERY-MERIEL FC 1		
16	HERBLAY ES 1	16	MOMTMORENCY FC1		
17	MERY-MERIEL FC 1	17	PERSAN US 03 1		
18	MOMTMORENCY FC1	18	SARCELLES AAS 1		
19	PERSAN US 03 1	19	ST BRICE FC 2		
20	SARCELLES AAS 1	20	ST OUEN L'AUMONE AS 1		
21	ST BRICE FC 1	21	St PRIX ES 1		



22	ST OUEN L'AUMONE AS 1	22	TAVERNY COSMO 1
23	St PRIX ES 1	23	VIARMES-ASNIERES OL 1
24	TAVERNY COSMO 1	24	VILLIERS LE BEL AFF 95 1
25	VILLIERS LE BEL AFF 95 1		

U15F à 8		U18F à 8		Senior F à 8	
1	ADAMOIS OL 1	1	HERBLAY ES 2	1	ARGENTEUIL FC 1
2	ADAMOIS OL 2	2	PERSAN US 03 1	2	AUVERS-ENNERY FC 1
3	BELLOY-St MARTIN ASC 1	3	ST OUEN L'AUMONE AS 1	3	BEAUCHAMP A.S 1
4	BOUFFEMONT ACF 1	4	St PRIX ES 1	4	CHAUMONTEL-LUZARCHES AS1
5	Ent BEAUMONT-MOURS 1	5	TAVERNY COSMO 1	5	DOMONT FC 1
6	FOSSÉS FU1	6	ARGENTEUIL RC 1	6	EAUBONNE CSMF 1
7	FRANCONVILLE FC1	7		7	Ent ASC BELLOY-St MARTIN-OVA
8	FRETTOISE ES 1	8		8	Ent BEAUMONT-MOURS 1
9	GROSLAY FC1	9		9	FOSSÉS FU1
10	PERSAN US 03 1	10		10	GAFEPB 1
11	St PRIX ES 1	11		11	GROSLAY FC1
12	TAVERNY COSMO 1	12		12	HERBLAY ES 2
13	VILLIERS LE BEL AFF 95 1	13		13	MAGNY en VEXIN FC1
14		14		14	MERY-MERIEL FC 2



URGENT :
Les équipes apparaissant en rouge doivent justifiées d'un nombre minimum de 6 licenciées

	CLUBS LIGUE U15F à11		CLUBS LIGUE U18F à11		CLUBS senior F à 11
1	ENT SSG/SOISY 1	1	SARCELLES AAS 1	1	SARCELLES AAS 1
2	ERAGNY AS FC1	2	SARCELLES AAS 2	1	Taverny COSMO 1
3	SARCELLES AAS 1	3	CERGY PONTOISE FC 1	2	Cergy-Pontoise FC 1
4	CERGY PONTOISE FC 1	4	ENT SSG/SOISY 1	3	ERAGNY AS FC1
5	ERMONT AMS	5	ERAGNY AS FC1	4	FC2M 1
6	GARGES les GONESSES FC 1	6	FRANCONVILLE FC1	5	SARCELLES AAS 2
7	CERGY PONTOISE FC 2	7	GARGES les GONESSES FC 1	1	TAVERNY COSMO 2
8	CORMEILLAIS ACS 1	8	CERGY PONTOISE FC 2	2	ARGENTEUIL RC 1
9	ENT SSG/SOISY 2	9	CORMEILLAIS ACS 1	3	BEZONS USO 1
10	HERBLAY ES 1	10	ENT SSG/SOISY 2	4	Cergy-Pontoise FC 2
11	PONTOISIENNE JS1	11	FC2M 1	5	CORMEILLAIS ACS 1
12	ST BRICE FC 1	12	HERBLAY ES 1	6	EAUBONNE CSM 1
13	ARGENTEUIL FC 1	13	ST BRICE FC 1	7	ASC BELLOY St MARTIN
14	DEUIL ENGHEN FC 1	14	St LEU 95 FC 1	8	ENT SSG/SOISY 1
15	ECOUEEN FC 1	15	ARGENTEUIL FC 1	9	Fosses FU1
16	FC2M 1	16	DEUIL ENGHEN FC 1	10	GONESSE RC 1
17	GONESSE RC 1	17	EBM 1	11	HERBLAY ES 1
18	MONTMORENCY FC1	18	ECOUEEN FC 1	12	MONTMORENCY FC1
19	PERSAN US 03 1	19	FOSSES FU 1	13	OSNY FC
20	SARCELLES AAS 2	20	GONESSE RC 1	14	SARCELLES AAS 4
21	ST OUEN L'AUMONE AS 1	21	MONTMORENCY FC1		
22	TOTAL FUTSAL CLUB	22	SARCELLES AAS 3		
23	ARGENTEUIL RC 1	23	ARGENTEUIL RC 1		



INFORMATIONS D'ENGAGEMENTS FEMININ

Pour un engagement pris en compte hors période suivre le tableau ci-dessous

NOTA : nous pourrons répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

CLUB		Téléphone
Nom et prénom du Responsable Section Féminines		
Catégorie		
Responsable équipe		
Stade		
Surface (Synt ou pelouse)		
Heure du coup d'envoi à domicile		

Cette année, toutes les équipes d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U13F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 1^{er} octobre 2024.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

Présents : MM Le Nagard (Président) – Duclos - Gondel

Assistent : MM. Renault (Cda) - Vernet

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Persanaise Cj : Mail du 10-09-24

Pris note du changement d'horaire pour votre équipe U16.

Le critérium U16 est géré par la LPIFF.

Eaubonne Csm : Mail du 10-09-24

Pris note de votre absence à la réunion du 16-09-24.

Foot Loisir Indoor : Mail du 11-09-24

Pris note de votre absence à la réunion du 16-09-24.

Osny United : Mail du 12-09-24

Pris note de la modification de gymnase

Gymnase de la Ravinière, 1 rue Jean Larosa, 95520 Osny : **le samedi à 17h45**

Bezons Sporting Club : Mail du 12-09-24

Pris note du doublon d'horaire avec l'équipe de Bezons Futsal Club.

La commission vous informe que les 2 rencontres ne sont pas programmées dans le même gymnase.

Futsal Club VLB : Mail du 13-09-24

Pris note de la programmation d'une rencontre de coupe nationale féminine le 18-09-24 en même temps que la rencontre de Senior D2.

La commission reporte la rencontre contre Asf Argenteuil 2 à une date ultérieure.

Bezons Futsal Club : Mail du 13-09-23

Pris note de la modification temporaire de gymnase et d'horaire pour les équipes de Bezons Futsal 1 et 2.

Gymnase Pierre de Coubertin, 49 Rue Parmentier, 95870 Bezons : **le dimanche à 19H55**

Accord de la commission

Méry-Mériel Fc : : Mail du 13-09-23

Pris note du Forfait général de votre équipe en championnat Senior De2 Gr C.

Pierrelaye FC : Mails du 16-09-24

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le mercredi 18-09-24.

La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Pris note de votre modification de jour pour vos rencontres à domicile : 2 équipes en alternance **le vendredi à 21H00**.

Gymnase Micheline Ostermeyer, 90 Rue de Malassis, 95480 Pierrelaye

Sauf rencontre n° 28914018 : Pierrelaye Fc 1 / Marcouville City CP 3 maintenu au mercredi 25-09 à 20H00.

Montmorency Futsal : Mail du 16-09-24

Pris note de votre absence à la réunion du 16-09-24.

Les Sportifs de Garges : Mail du 16-09-24

MODIFICATION JOURS ET HORAIRES

Bezons Futsal Club : Equipe Senior D1 et Senior D2 : **le dimanche à 19H55**

Osny United : Equipe Senior D1 : **le samedi à 17H45**

Pierrelaye Fc : Equipes Senior 1 & 2 : **le vendredi à 21H00**



MATCH REPORTÉ SANS DATE

SENIOR D2

En raison de la programmation d'une rencontre de Coupe Nationale féminine le mercredi 19-09 pour l'équipe de Futsal Club VLB

Match n° 28914101: Futsal Club VLB 1 / Asf Argenteuil 2 du 19-09-24

Gymnase de Pierrelaye indisponible le mercredi 18-09-24.

Match n° 28913832 : Pierrelaye Fc 2 / Sem Nome Fc 1 du 19-09-24

FORFAIT GÉNÉRAL

Méry-Mériel Fc : Annulation de l'engagement après parution des calendriers

Amende : 110€

RÉUNION CLUBS DU 16-09-24

La commission Futsal remercie les **17 clubs** présents à la réunion d'information mais regrette l'absence non excusée de **10 clubs** à cette réunion de début de saison.

La commission remercie M Diaz José, Secrétaire général du DVOF pour la présentation du PPT de rentrée des clubs.

La commission fait une présentation aux clubs de la procédure de demande de licences et un rappel sur les articles importants du RS du DVOF.

Information sur la composition des groupes D1 et D2 et sur la règle des montées et descentes pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026.

Information sur le déroulement de la Coupe Nationale Futsal.

Information sur le calendrier des critères U12-U14 et U16 (engagement auprès de la LPIFF pour le critérium U16)

Information sur l'application FAL pour l'engagement et le suivi des plateaux U8 et U10

La commission n'a pas la possibilité de prévoir le calendrier critérium U12 – U14 et U16 actuellement en raison du non-retour de certains engagements des clubs.

Les équipes ne seront intégrées sur les plateaux ou dans les critères que lorsque le nombre de licenciés nécessaires sera atteint.

La forme de pratique pour les catégories U8 et U10 reste la même que l'année précédente.

La forme de pratique pour les catégories U12 - U14 et U16 se fera sous la forme d'un critérium sur 2 phases.

La FMI est obligatoire tous les rencontres de critérium et de coupes.

Présentation par MM Allard et Tranchandon des différents tests techniques et calendrier des détectations et sélections.

Conformément à l'annexe financière 2024–2025 du DVOF, la commission inflige une amende de 50€ aux Clubs absents non excusés à la réunion d'information du 16-09-2024.

- RC Argenteuil	amende 50€
- Ermont AmS	amende 50€
- Gonesse RC	amende 50€
- Goussainville FC	amende 50€
- Les Sportifs de Garges	amende 50€
- Marcouville City CP	amende 50€
- Montigny Lvdb	amende 50€
- Osny United :	amende 50€
- Sannois Fce	amende 50€
- Vémars St Witz FC	amende 50€



Critériums Jeunes 2024-2025 :

Critérium U12 (ouvert aux licenciés U10-U11 et U12) : Poules de 6 ou 8

Critérium U14 (ouvert aux licenciés U12-U13 et U14) : Poules de 6 ou 8

Critérium U16 (ouvert aux licenciés U14-U15 et U16) : géré par la LPIFF

La commission est dans l'attente de l'engagement des équipes des Clubs : Combo Futsal et Les Sportifs de Garges

Plateaux U8 et U10 :

La forme de pratique pour les catégories U8 et U10 reste la même que l'année précédente.

**Prochaine Réunion
Le lundi 30-09-24 à 18H30**



COMMISSION CDIF

RÉUNION RESTREINTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

FORMATION DVOF GRATUITE

La CDIF organise une formation :

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

le MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

de 19h00 à 22h00 au DVOF

Durée : 3 heures – (19h00 à 22h00)

Coût de la formation : **Gratuite**

Lieu : Siège du District – 6, avenue du Bosquet – 95560 Baillet en France

Inscription : secretariat@district-foot95.fff.fr en mentionnant le Club – nom et prénom des participants

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.



Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

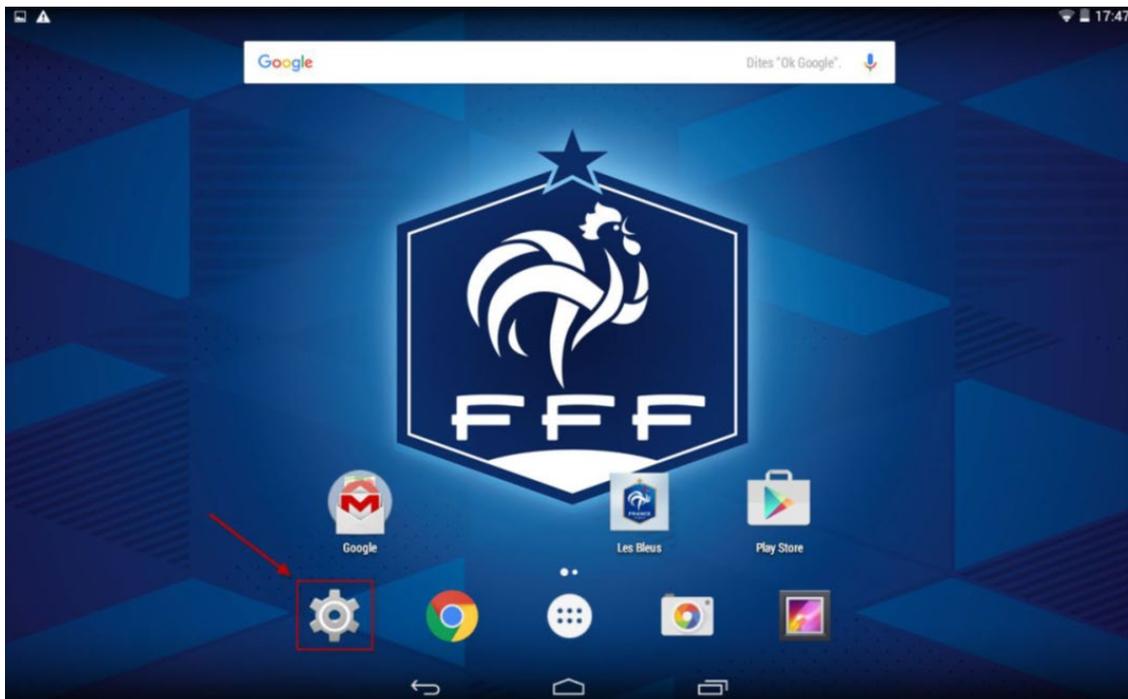
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

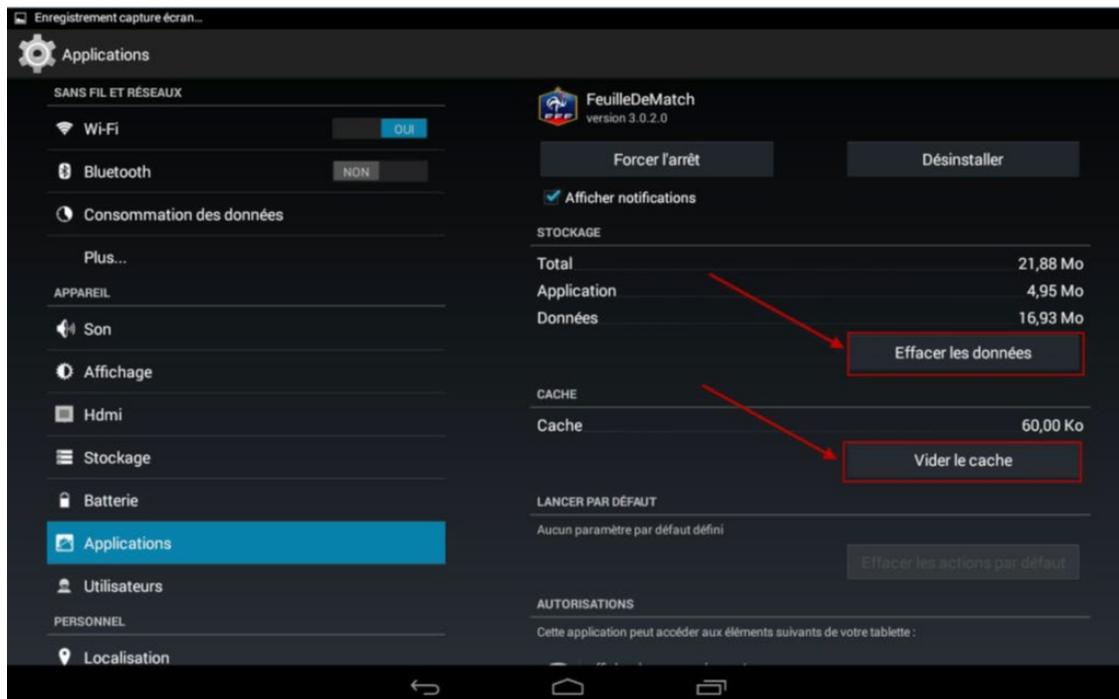
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



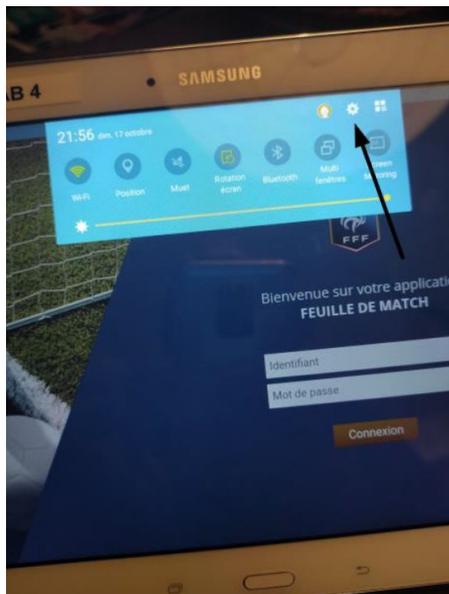
☐ Effacer les données et vider le cache



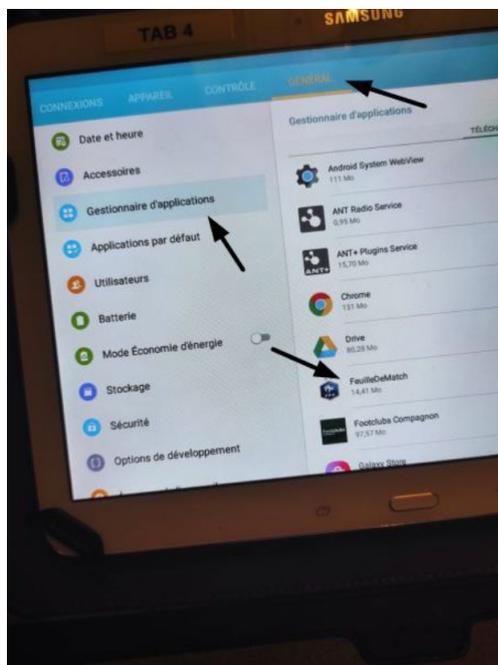
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

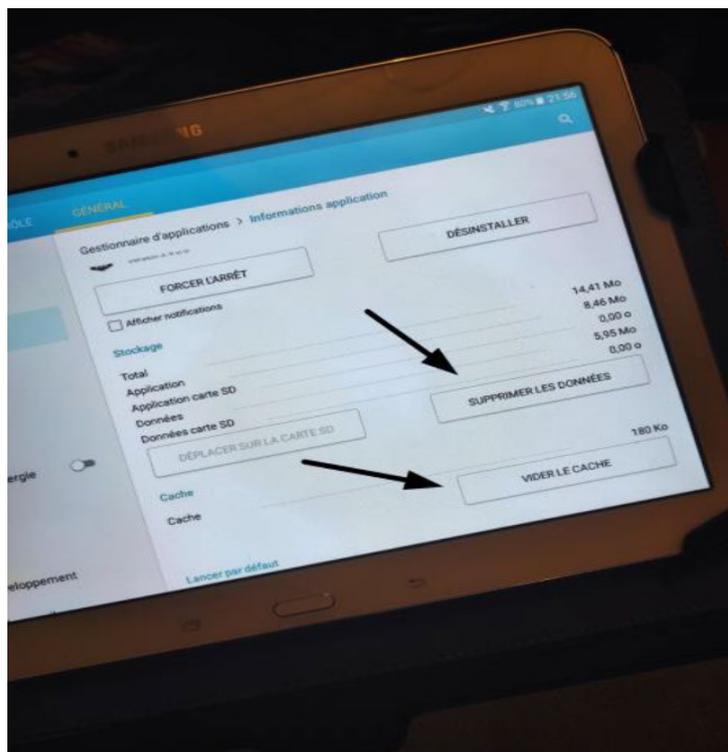
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59c>

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2024

Présent : MM. Febvay - Lacour

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de FOSSES : NNI 952500101

Le club de FOSSES FU a avisé le DVOF que la municipalité avait effectué des travaux sur le Stade Auguste DELAUNE.

La CDTIS 95 va faire le nécessaire pour classer cette installation. Dans l'immédiat le club de FOSSES FU aura l'obligation de prévenir ces adversaires du changement de surface de jeu.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Présents : Mmes BASTOS - ESCROIGNARD - MM. MOREIRA - YABAS (Président)

Excusés : M. - PODAN – MAVOUNZY

Assiste : Mme GONZALEZ

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé

COURRIERS DES CLUBS

- **526262 – BOUFFEMONT ACF** – Mail du 17/09/2024- Demande d'échéancier règlement compte club.

La Commission accepte votre proposition d'échéancier à la condition du respect des dates proposées. Faute de quoi le règlement s'appliquera à compter du 19 août 2024, date butoir de la relance qui a été envoyée le 26 juillet 2024.



CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 juillet 2024 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 19 août 2024 :

- **519039 –CSM EAUBONNE FOOTBALL**
- **522689 – ARNOUVILLE FAS**
- **530273 – PARMAN AC**
- **536822 – PORTUGAIS PERSAN ASC**
- **551734 – ECLAIR DE PUISEUX EN France AS**

La commission des finances appliquera les sanctions prévues dans le règlement sportif, jusqu'à règlement du compte club.

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

la Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F.

Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

Informations transmises aux Commissions :

*** Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**

*** Commission Futsal**

Prochaine réunion sur convocation



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 19 Septembre 2024

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 06 octobre 2024

U18 D1

Match 28 947 022 : Argenteuil FC 1/ Ermont 1

Délégué : Lacour Jean-Pierre

Délégué Adjoint : Coron Jean Paul

Match 28 947 023 : Soisy AM Fc/ Goussainville Fc

Délégué : M. Plassart Joseph

Match 28 947 024 : Adamois Ol/ St Prix Es

Délégué : M Gondel Fabrice

Match 28 947 025 : Ecouen Fc/ Garges Fcm

Délégué : M. Pézière Pascal

Match 28 947 026 : Cormeillais Acs/ Marly Es

Délégué : M. Le Nagard Olivier

Match 28 947 027: Rc Argenteuil/ St Brice Fc

Délégué : M. Paumier Thierry

Seniors D1

Match 28 351 887 : Goussainville Fc/ Gonesse Rc

Délégué : M. Ouanfouf Djillali

Match 28 351 888: Persan Us/ St Leu Fc

Délégué : Mme. Zami Béatrice

Match 28 351 889 : Cormeillais Acs/ Ecouen Fc

Délégué : M. Gauvin Christophe

Match 28 351 890 : Cosmo Taverny/ Champagne Sfc

Délégué principal : M. Febvay Christian

Match 28 351 891 : Jouy Fc/ Osny Fc

Délégué : M Alcan Gérard

Match 28 351 940: Bezons Uso/ St Brice Fc

Délégué : M. CALVÉ Philippe